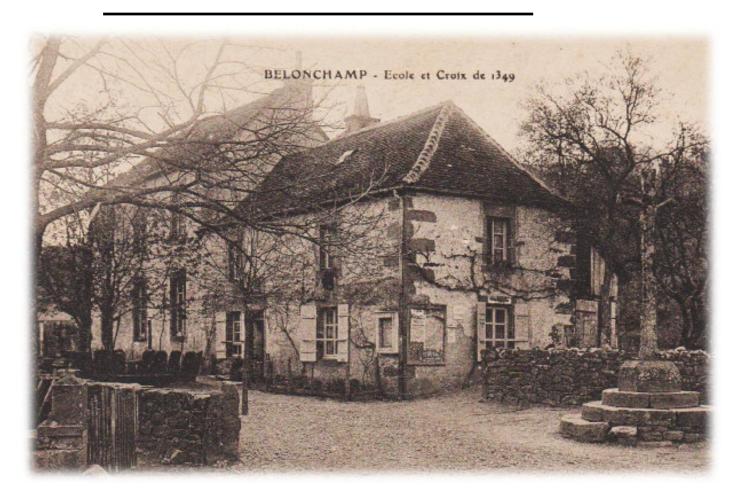
# Belonchamp

# Bulletin municipal





## **Mairie**

14 route des Vosges

Téléphone: 03.84.20.80.84

Fax: 03.84.20.04.54

Mail: mairie.belonchamp@wanadoo.fr

Secrétariat : Mme Martine LAMBOLEY

Horaires d'ouverture :

Mardi: 17h00 -19h00

Vendredi: 16h00-18h00





https://belonchamp.fr/





# Sommaire

- 1. Le mot du maire
- 2. Informations
  - Site internet et Panneau Pocket
  - Diverses
- 3. Vie communale
  - Finances / Budget
  - Travaux / Projets
  - Evènements / Agenda
  - Fleurissement
  - Urbanisme
  - Etat civil
  - Ecole de Ternuay
- 4. Environnement
  - Tri et déchets
  - Rappels réglementaires
- 5. Citoyenneté
  - Valorisation du commerce de proximité
  - Bien vivre ensemble
- 6. Santé
  - Informations
  - Vigilance

# Le mot du maire



Chers habitants de Belonchamp,

Nous voilà arrivés au terme de l'année 2021! Je profite de notre bulletin communal pour vous communiquer le premier bilan des travaux conduits par la nouvelle équipe municipale. Bien que le contexte sanitaire se soit nettement amélioré au cours de cette année, il a toutefois un peu bouleversé le déroulement du programme que nous nous étions fixé. Néanmoins nous avons réussi à tenir nos objectifs de travaux.

Ainsi, les principaux chantiers programmés pour 2021 sont pour la plupart tous achevés. Un axe fort de notre équipe est de pouvoir contribuer, à notre petite échelle communale, à la préservation des ressources de notre environnement, si importantes pour nous en milieu rural. C'est la raison pour laquelle, nous avons œuvré pour la réduction de consommation d'eau sur le réseau de Ternuay dû aux importantes fuites, puis nous avons décidé le passage aux leds pour l'éclairage public. Enfin, nous avons réalisé le dossier du plan de relance pour la replantation de nos forêts en partenariat avec l'ONF.

Face à vos très nombreuses interpellations concernant la vitesse excessive des automobilistes traversant notre commune, le conseil municipal a travaillé en partenariat avec les services du département de Haute Saône pour définir la meilleure solution technique permettant de sécuriser nos habitants et nos piétons. Il a ainsi été acté la création de plateaux surélevés. Nous avons bien conscience que ces plateaux peuvent occasionner une gêne pour les automobilistes responsables. Mais la sécurité de nos habitants, et principalement de nos enfants, est une priorité! En ce qui concerne les aménagements de voirie, il nous restera 2 secteurs : la Gare : pour lequel une étude est déjà en cours, et le Raddon : chantier de forte ampleur, qui je l'espère verra son aboutissement en 2023.

Pour les bâtiments communaux, nous souhaitons réaliser la rénovation extérieure de la salle des fêtes (ancien bâtiment). Nous envisageons également le remplacement du système de chauffage actuel de la mairie et des logements communaux (fioul et gaz) par une énergie plus propre et plus économique.

Bien entendu, les finances de notre commune ont une grande importance pour mener à bien ces travaux. Pour autant nous n'envisageons pas d'augmenter les taxes, nous misons beaucoup sur les subventions du plan de relance de l'État et du Département.

Une nouvelle fois le plateau des Mille Etangs et bien entendu Belonchamp seront mis à l'honneur grâce au passage du Tour De France. Nous aurons le plaisir et la joie d'accueillir cet évènement au mois de juillet.

Je tiens à remercier tous ceux qui œuvrent pour embellir notre commune, qui est actuellement très attractive. En effet, la quasi-totalité des logements et des maisons sont maintenant occupés. Mais également remercier l'équipe avec laquelle je travaille, des conseillers et conseillères dynamiques, motivés, disponibles et des adjoints, qui assument pleinement leurs fonctions en menant à bien leurs délégations.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce bulletin élaboré par la commission qui vous apportera plus de précisions mais également de nombreuses informations sur la vie citoyenne. Je vous souhaite à toutes et à tous de bonnes fêtes de fin d'année et vous présente mes meilleurs vœux pour 2022 . Que cette nouvelle année vous apporte de la joie et du bonheur.

Le Maire, Vincent Sarre

### Site internet et Panneau Pocket

Le site internet de la commune affiche plus de 15 600 visites effectuées par environ 2 700 internautes.

Vous y trouverez un grand nombre d'informations :

Publications des décrets et arrêtés, communiqués, évènements ...

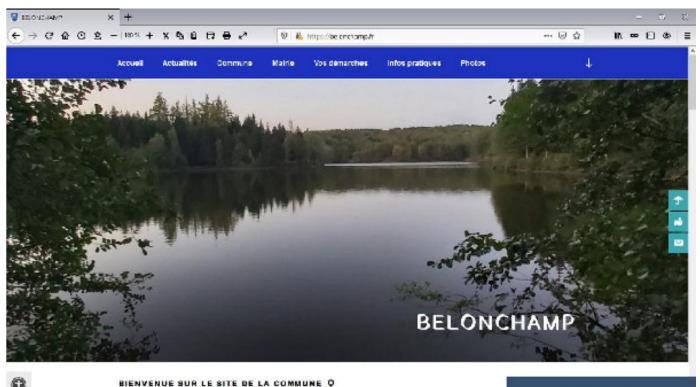
Vie communale: commerces et artisans, associations, travaux ...

Vous pourrez faire vos démarches administratives par voie électronique

Des informations pratiques dans divers domaines : santé, tri et déchets, tourisme,

transports scolaires, des adresses et liens ...

Avec Panneau Pocket, 92 smartphones ont mis Belonchamp en favoris pour 4735 lectures sur l'année écoulée.





Vous pouvez le consulter en tapant l'adresse : https://belonchamp.fr/

dans la barre d'adresse de votre navigateur internet ou en scannant le QR code avec votre smartphone





## **Diverses**

<u>Jeunesse</u> : Les Cartes Avantages Jeunes sont offertes aux jeunes de la commune nés entre le

1er janvier 2001 et le 31 décembre 2010 sur réservation en mairie.

Séniors : Le colis des anciens est maintenu, mais le goûter organisé pour la remise des colis

est annulé cette année encore en raison du protocole sanitaire lié au COVID. Les

colis seront donc portés à domicile avant Noël.

Sylvain LAMBOLEY a quitté son poste d'employé communal pour rejoindre la commune de Servance. Un recrutement est en cours en vue de son remplacement.

### Location salle des fêtes

Pour tout renseignement sur la location de la salle des fêtes, nous vous remercions de bien vouloir vous adresser en mairie.

### France services Haut du Them - Château Lambert

3 rue de la vierge - 70440 Haut du Them - Château Lambert

Téléphone: 03.84.20.40.84 Fax: 03.84.63.86.80

E-mail: rsphautduthem@laposte.net

Rosianne et Martine vous accueillent ponctuellement

Du lundi au samedi : de 8h30 à 11h30

et sur RDV les lundis, mardis et vendredis de 13h30 à 16h30

et du temps de midi exceptionnellement



### France services Melisey

8 rue du Moulin - 70270 Melisey

Téléphone: 03.84.62.66.60

E-mail: france.services.1000etangs@gmail.com

Virginie et Emilie vous accueillent

Lundi et mardi 9h00-12h00 et 13h00-16h30

Mercredi 8h30-11h30

Jeudi 9h00-12h00 et 13h00-17h00

Vendredi 8h30-11h30

1er samedi de chaque mois 8h30-11h30



## **Diverses**

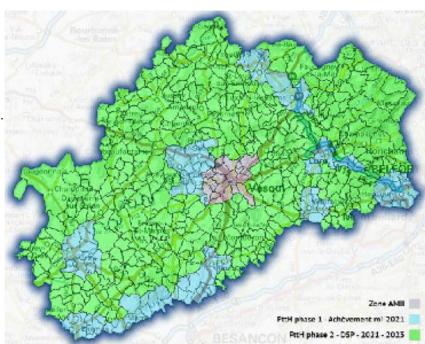
### Fibre optique:

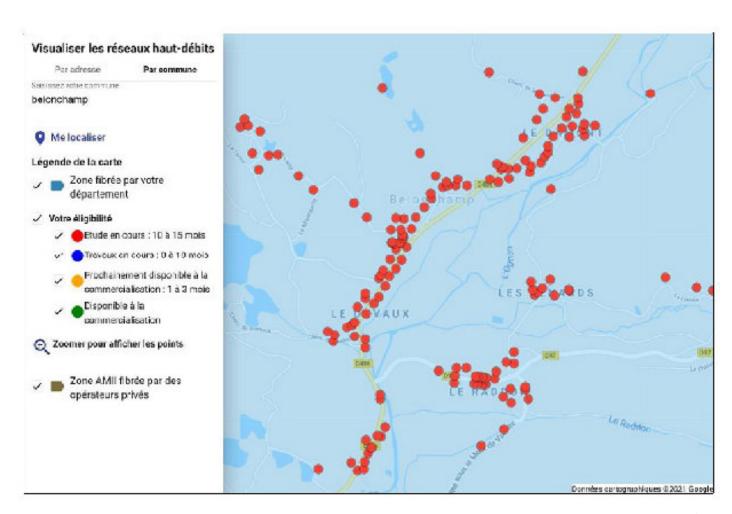
Le déploiement de la fibre optique se poursuit en Haute-Saône.

Nous sommes dans la phase 2 en vert sur la carte.

Votre éligibilité à la fibre devrait être possible sous 10 à 15 mois.







## **Diverses**

### Nouveaux arrivants / Changements de situation :

Lorsque l'on change d'adresse, il faut le signaler.

Il en va de même pour un changement de situation familiale ( composition du foyer ).

Il faut déclarer ces changements au plus vite.

Pour déclarer un changement d'adresse ou de situation, rendez-vous à la mairie, muni de votre carte d'identité, du livret de famille et du relevé de votre compteur d'eau (pour le changement d'adresse).

### Changement d'adresse

Plusieurs organismes sont à prévenir :

- la Mairie de votre commune de départ et d'arrivée : pour la clôture et l'ouverture de votre contrat d'eau
- la Communauté de Communes de départ et d'arrivée : pour les ordures ménagères
- <u>la trésorerie</u> : pour la taxe foncière

### De manière globale

Vous devez signaler ces changements à tous les organismes possibles.

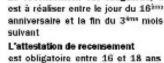
Il existe pour le changement d'adresse un **formulaire** du Service Public **en ligne** sur lequel vous pouvez le déclarer: <a href="https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193">https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R11193</a>

Pour faire suivre votre courrier par La Poste pendant une durée déterminée, rendez-vous sur leur site.

https://boutique.laposte.fr/demenagement-absence

**N'oubliez pas d'informer** l'opérateur téléphonique, fournisseurs d'accès internet, d'eau, de gaz, d'électricité, assurances, sécurité sociale, mutuelles, banque, CAF, les établissements scolaires de vos enfants, employeur... Il faut aussi penser à changer de médecin traitant!





est obligatoire entre 16 et 18 ans pour s'inscrire à tout examen et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (code, conduite accompagnée, BAC, BEP, CAP...)





## **Diverses**

### Réseau d'eau :

L'ajout de vannes de sectionnement prévu, afin de gagner en efficacité dans la recherche de fuites (et éviter la coupure complète ou d'une partie de la commune en cas d'incident) sur le réseau d'eau a été réalisé.

Cette année de nouvelles recherches de fuites ont eu lieu sur le réseau d'eau de la commune. Des vannettes et compteurs ont été remplacés pour réduire notre consommation.

Ainsi la consommation journalière est passée de 72 m³ à 26 m³ l'an passé pour atteindre 20 m³ aujourd'hui.

La campagne de remplacement de certains compteurs vieillissants est toujours en cours.

La commune de Ternuay nous fournit une grande partie de l'eau, la réglementation impose des normes en termes de minéralisation et traitement, une station devrait donc prochainement être intégrée à leur réseau. Des coûts de fonctionnement nous seront répercutés, nous débattons actuellement afin d'en minimiser la répercussion.

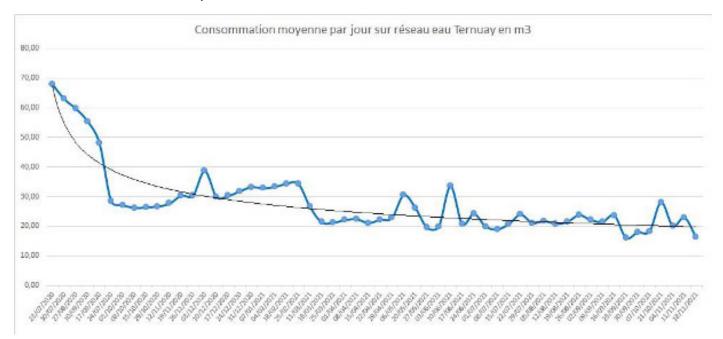
### Rappels:

Votre installation doit être équipée d'un réducteur de pression.

Compteurs d'eau : Nous rappelons que chaque foyer doit vérifier à intervalles réguliers sa consommation et l'état de son compteur d'eau, car en cas de fuite après compteur les volumes d'eau comptabilisés seront pris en compte et devront être payés. En cas de détérioration du compteur d'eau, les frais de remplacement (compteur et installation) sont à la charge de l'administré.

L'accès aux vannettes de sectionnement doit pouvoir se faire aisément, attention à ne pas l'encombrer et à dégager la végétation envahissante.

Les ressources en eau, en raison des conditions climatiques particulièrement, doivent être préservées. Il en va de la responsabilité de chacun.



## **Diverses**



### Contrôle sanitaire

La contrôle sanitaire de la qualiti de l'éau est réalisé par le service Santé Environnement de l'Ageno Régionale de Santo

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'eau avant de la boire.



Consemmez uniquement l'eau du réseau d'eau froide.



Si yous possedez un appareit de typo adoucisseur ou purificateur d'eau, vertez à son bon entretion pour éviter une contamination microbiologique de l'eau et consienve un point d'eau non traitée pour la boisson et la préparation des aliments.



Dans les habitats anciens verifiez qu'il ne sobsiste plus de canalisations en plamb. Dans le cas confrare, laissez couler l'ean quelques instrats avant de la consommer et changer les caradisations.

Pour les eaux désintectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse dacture).

### Qualité 2020 de l'eau sur l'unité de distribution :

### BELONCHAMP AP LE PONT COTE TERNUAY

Maitre d'Ouvrage : AD. COM. BELONCHAMP

Exploitant: REGIE

Le réseau est alimenté par la commune de Ternuay. L'eau est prélevée dans une source (aquifère des grés). Elle est distribuée sans aucun traitement préalable.

#### Bactériologie La présence de bactério

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révèle une contamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.

Limite de qualité : absence de germe.

#### Turbidite

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU

#### THE COLUMN TWO IS NOT THE COLUMN TWO IS NOT

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les

Limite de qualité : 50 mg/l

### Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

### Pesticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de profection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées : 5

Nombre d'analyses non conformes : 0

Nombre d'analyses réalisées : 3 Nombre d'analyses non conformes : 0

Nombre d'analyses réalisées : 2 Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée :

Concentration movenne : 2,7
Concentration maximale : 2,7

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 0,0

0

Valeur maximale mesurée :

Nombre d'analyses réalisées : 1
Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée :

Nombre d'analyses réalisées : Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne : Concentration maximale :

### CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité bactériologique satisfaisante.

L'eau agressive dégrade les réseaux de distribution, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ..) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration. En 2020, l'eau était consommable.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau la collectivité doit rapidement mettre en œuvre un traitement de désinfection de l'eau avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de reminéralisation et mise à l'équilibre de l'eau.

### Pour plus d'information...

Scul's les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet ; www.caupotable.sante.fr

## **Diverses**

# ars

### Contrôle sanitaire

La controle sanitaire de la qualiti de l'eau est réalisé par la service Santé Environnement de l'Agence Régionale de Sante

### Conseils



Après quelques jours d'absence, laisser couler l'éau avant de la boire



Consemmez uniquement l'eau du réseau d'eau troide.



Si yous possedez un appareit de typo adoucisseur ou pur ficiation d'eau, veillez à son bon entretier pour éviter une contamination increbiclogique de l'eau et consience un point d'eau non traitée pour la boisson et la preparation des aliments.



uans les nations anciens vertiez qu'il ne subsiste plus de canalisations en plumb. Dans le cas confraire, l'aissoit couler l'oan quelques instants avant de la consommer et changer les caralisations dans les meilleurs délais.

Pour les eaux désinfectées au chlore, il est nécessaire de maintenir un taux de chlore résiduel. Si vous décelez un goût de chlore mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant, quelques heures pour l'éliminer. Si la saveur ou la couleur de votre eau change, signalez le à votre distributeur (voir adresse dacturel.

### Qualité 2020 de l'eau sur l'unité de distribution :

### BELONCHAMP AV LE PONT COTE MELISEY

Maitre d'Ouvrage : AD. COM. BELONCHAMP

Exploitant: REGIE

Le réseau est alimenté par la commune de Fresse. L'eau est prélevée dans plusieurs sources (aquifère des grès). Elle est distribuée sans aucun traitement préalable.

### Bactériologie

La présence de bactéries dans l'eau distribuée révêle une confamination survenue soit au niveau de la ressource, du stockage ou du transport.

Limite de qualité : absence de germe.

#### Turbidite

Une eau trouble induit des désagréments pour le consommateur et nuit à l'efficacité du traitement de désinfection. Référence de qualité : 2 NFU

#### Nitrates

L'emploi mal maîtrisé d'engrais et les rejets domestiques peuvent provoquer une augmentation des teneurs en nitrates dans les ressources.

Limite de qualité : 50 mg/l

#### Dureté

La dureté, exprimée en degrés français (°F), représente le calcium et le magnésium, paramètres ne présentant pas de risque pour la santé.

Référence de qualité : L'eau ne doit pas être agressive

### esticides

La présence de pesticides dans les ressources résulte d'une contamination par les activités de profection des récoltes et de désherbage.

Limite de qualité : 0,1 µg/l

### Autres

Limite de qualité :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes : 1

Nombre d'analyses réalisées : 4 Nombre d'analyses non conformes : 0

Valeur maximale mesurée : 0

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes : 0

Concentration moyenne : 3,6

Concentration maximale : 3,8

Nombre d'analyses réalisées : 2

Valeur moyenne mesurée : 0,0
Valeur maximale mesurée : 0

Nombre d'analyses réalisées : 0

Valeur maximale mesurée :

Nombre d'analyses réalisées :

Nombre d'analyses non conformes :

Nombre d'analyses non conformes :

Concentration moyenne : Concentration maximale :

### CONCLUSION et AVIS SANITAIRE

L'eau a présenté une qualité microbiologique insuffisante qui a nécessité une interdiction temporaire de consommation. Les effets sanitaires liés à la pollution microbiologique de l'eau sont en général des pathologies de type gastro-entérique.

Cette mauvaise qualité peut être due à l'absence de traitement de désinfection.

L'eau agressive dégrade les réseaux de distribution, favorise la dissolution des canalisations (plomb, cuivre, ...) et détériore la qualité de l'eau : goût métallique, particules en suspension, coloration.

En dehors de cette période d'interdiction, l'eau était consommable en 2020.

Afin de sécuriser l'alimentation en eau des usagers du réseau la collectivité doit rapidement mettre en œuvre un traitement de désinfection de l'eau avant sa mise en distribution.

L'eau distribuée étant agressive, la collectivité doit engager une étude de reminéralisation et mise à l'équilibre de l'eau

Pour plus d'information...

Seuls les paramètres les plus significatifs sont représentés dans ce bilan. Vous trouverez à votre disposition tous les résultats du contrôle sanitaire auprès du maître d'ouvrage et sur le site internet : www.eaupotable.sante.fr

## **Diverses**

### **Elections 2022**

L'élection présidentielle française des 10 et 24 avril 2022, douzième élection présidentielle de la V<sup>e</sup> République et onzième au suffrage universel direct, est un scrutin permettant d'élire le président de la République pour un mandat de cinq ans.

Les élections législatives françaises de 2022 auront lieu les dimanches 12 et 19 juin 2022 afin d'élire les 577 députés de la XVI<sup>e</sup> législature de la Cinquième République. Ces élections feront suite à l'élection présidentielle d'avril 2022.



Pour participer aux élections politiques, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans (sous certaines conditions), ainsi que pour les personnes obtenant la nationalité fran-

### **Contacts Utiles**

### Communauté de communes des 1000 étangs

14 Pl. du Marché, 70270 Mélisey

Téléphone: 03 84 20 05 53

### Trésor Public

Service de gestion comptable (SGC) de Luxeuil-les-Bains

17 rue Jean-Jaurès - BP 90113

70303 Luxeuil-les-Bains

Téléphone: 03 84 93 88 54

### Préfecture de Vesoul

1 rue de la Préfecture 70013 Vesoul

Téléphone : 03 84 77 70 00

### Ecole primaire de Ternuay-Melay-et-Saint-Hilaire

9 rue Tram TERNUAY MELAY ET ST HILA 70270 TERNUAY MELAY ET ST HILAIRE

Téléphone: 03 84 63 81 44

### Collège des Mille Etangs

32 Rte de Lure, 70270 Mélisey

Téléphone : 03 84 20 84 54

### Transports scolaires

Hôtel de Région 4 sq. Castan, CS 51857 25031 BESANCON CEDEX

Téléphone: 0 970 289 000

## Finances / Budget

### Les comptes administratifs :

Les comptes administratifs Commune et Eau ont été votés le 23 mars 2021 en excédent de fonctionnement.

### Taxes locales 2020:

La commune de Belonchamp n'a pas augmenté les taxes locales en 2021.

Taxe foncière bâti : 17.36 %

Taxe foncière non bâti : 36.99 %



### **Budget 2021:**

### Commune et Eau

Les budgets primitifs Commune et Eau 2021 ont été votés lors de la réunion du conseil municipal du 09 avril 2021.

Le budget primitif Eau 2021 a été voté en équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 38 156,96 € et d'investissement à 21974,60 €.

Le budget primitif Commune 2021 a été voté avec un excédent de fonctionnement soit :

En fonctionnement ⇒ en dépenses : 361 759,66 € et en recettes : 429 873,07 €.

En investissement ⇒ en dépenses : 277 572 € et en recettes : 277 572 €.

Par délibération également, à cette même date, le conseil municipal a décidé la tarification de l'eau pour la facturation 2021 à 0,95 € le m³. Les tranches de tarification sont supprimées. La redevance annuelle du compteur d'eau reste à 48 € par an.

### Ci-dessous quelques dépenses 2021 :

- Voirie : 15 782,09 € en investissement et 1 560,00 € en fonctionnement aides départementales et DETR
- Travaux sur le réseau d'eau en investissement : 6 981,60 € et en fonctionnement 2 416,81 €.
- Illuminations 1 309,49 €
- Travaux ONF en fonctionnement 837,47 €
- Travaux de voirie 2020 subventionnés 7 592,00 € 24,19 % des travaux HT avec bonification de 50 %

## Travaux / Projets

La forêt communale, ravagée par le scolyte, va bénéficier du plan de relance pour être reconstruite.

Reconstruire la forêt communale, ravagée depuis quelques années par le scolyte qui sévit dans le Grand Est et en Bourgogne - Franche-Comté, est une priorité. La forêt de Belonchamp, dont plusieurs parcelles sont ravagées par le scolyte depuis plusieurs années, va faire l'objet d'un financement du plan France Relance, mis en place par l'État, pour sa reconstruction. La filière bois, manne économique très importante en Haute-Saône, rapporte jusqu'à 60 % de revenus aux communes forestières. C'est aussi un véritable enjeu environnemental que de sauver la forêt.





### « Il ne faut pas laisser mourir la forêt, il faut replanter »

« Les arbres que vous voyez n'avaient pas plus de 50 ans, c'est une forêt qui est jeune », explique le maire de Belonchamp, Vincent Sarre. « On avait tout replanté il y a 50 ans, et là où ça commençait à gagner, ça a été ravagé par le scolyte », déplore-t-il. « C'est un investissement pour les générations futures que l'on fait, en espérant qu'on ne le fasse pas pour rien ». Ainsi, 900 plants d'arbre par hectare devront subsistés après cinq ans, un laps de temps relativement court. « Il ne faut pas laisser mourir la forêt, il faut replanter », martèle le maire. « Il faut varier les essences d'arbres et ne pas planter n'importe quelle espèce n'importe où. Il faut introduire des essences méditerranéennes qui résisteront mieux aux changements climatiques ».

Sur les 102 ha de forêt à Belonchamp, 6 parcelles sont concernées par le projet du plan de relance, soit une surface de 8 ha. « Sur les parcelles 15 et 13, on va retrouver surtout du chêne et du feuillu. Un diagnostic sylvicole va permettre de proposer un panel d'essences à planter. Ce sera ensuite à la commune de choisir l'essence et ces essences choisies seront subventionnées par l'État », explique Maxime Princet, technicien forestier territorial à l'ONF. « C'est un forfait que l'État nous accorde à hauteur de 80 % de ce que le total coûtera », ajoute Jean-Claude Grégy, responsable de l'unité territoriale de Servance à l'ONF.

### « Il faut au moins 60 % d'essences qui vont ramener du bois d'œuvre et 40 % d'autres essences, par exemple plus exotiques »

Avant de constituer un dossier et de réaliser les études, avec un appel d'offres à la clé pour trouver l'entreprise qui se chargera de la plantation, il faudra d'abord nettoyer les parcelles. « Tous les épicéas ont été marqués et vendus », confie Maxime Princet. « Il faudra ensuite procéder au broyage des surfaces d'arbres boisés et les parcelles seront nettoyées juste avant la plantation ». L'idée est de faire une plantation appelée « mosaïque », c'est-à-dire composées de plusieurs essences sur une surface donnée, sans délimitation. « Il faut au moins 60 % d'essences qui vont ramener du bois d'œuvre et 40 % d'autres essences, par exemple plus exotiques », souligne le technicien forestier.

« Sur le long terme, le multi-essences absorbe davantage l'empreinte carbone », assure Christophe Lejeune, député de la Haute-Saône. L'ONF a recueilli l'accord de six communes environnantes et défini les surfaces à reboiser. « Toutes les communes en sont convaincues, car leur principal revenu c'est le bois », a conclu Jean-Claude Grégy.

## **Travaux / Projets**



Ecorce scolytée d'épicéa





## Travaux / Projets

### Voirie:

Pour faire suite aux nombreuses interpellations des habitants du village, concernant l'incivilité des automobilistes qui traversent notre commune (vitesse excessive) le conseil municipal a travaillé en partenariat avec les services du département de la Haute-Saône afin de définir la meilleure solution technique.

L'adéquation a fait ressortir la création de plateaux surélevés qui viennent d'être réalisés.









Conscients de la gène occasionnée pour les automobilistes respectueux, nous privilégions avant tout la sécurité des habitants et de nos enfants.

Pour les aménagements de voirie, 2 secteurs sont à l'étude :

- la Gare (en cours)
- Le Raddon (lancement en 2022 pour une réalisation espérée en 2023 en raison du volume de travaux)

Des travaux de réparation de chaussée « point-à-temps » ont été réalisés par la société VALDENAIRE.







## Travaux / Projets

### **Eclairage public:**

Les économies d'énergies sont un des axes de travail de l'équipe municipale.

La commune étant adhérente au SIED 70 ( Syndicat Intercommunale d'Electrification de Haute-Saône ), une étude sur le remplacement des appareils d'éclairage existants par d'autres en technologie LED a été menée.

Le gain en énergie étant conséquent et les aides concédées étant de 80 % du montant des travaux, l'évidence était de profiter de l'occasion pour renouveler ces appareils vieillissants et énergivores.

Ces travaux auront lieu dans les semaines à venir.





### <u>Bâtiments</u>:

4 fenêtres en mauvais état à l'étage du bâtiment de la salle des fêtes, ont été remplacées.

### Projets:

Rénovation extérieure de la salle des fêtes et toiture.

Aménagement d'un espace de pause touristique.

Remplacement système de chauffage mairie et logements communaux :

Un audit énergétique sera bientôt lancé en partenariat avec le SIED 70 sur le bâtiment de la mairie pour évaluer les différents systèmes de chauffage de la mairie et des logements communaux ainsi que l'isolation thermique. La finalité, en termes d'économies d'énergies, étant d'établir les priorités des éventuels travaux et définir les subventions possibles.

## **Travaux / Projets**

## <u>Bâtiments</u>:

Démolition de la petite maison, en très mauvais état et représentant un potentiel danger, près de l'ancienne boulangerie.









## **Travaux / Projets**

### **Bâtiments**:

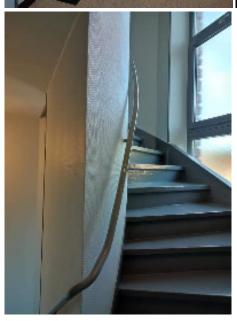
La remise en état de la cage d'escalier des logements communaux été réalisée par l'entreprise Emilien ROCHET.

- Préparation des murs et plafonds
- Pose de toile de verre sur l'ensemble
- Peintures











## **Travaux / Projets**

### Aménagement berge du Raddon:

Remise en état de la berge du Raddon suite à son érosion : Enrochement en prévention des inondations.

La réception des travaux réalisés par la société Terrassement HENRY à été faite en présence de M. Yves PETRONELLI vice-président du SIBHVO : maître d'ouvrage et M. Philippe GIRAUD responsable pôle eau Ingénierie 70 : maître d'œuvre.



## Evènements / Agenda

### Cérémonie du 8 mai :

Après plus de cinq années d'une guerre en Europe qui a coûté la vie à des dizaines de millions de personnes, les forces alliées pénètrent en Allemagne en février 1945. Les troupes nazies qui défendent Berlin capitulent, le 2 mai 1945. Dans la nuit du 6 au 7 mai, est signée à Reims la capitulation sans condition de l'Allemagne. L'acte de capitulation fixe la cessation des hostilités au 8 mai à 23h01. Un nouvel acte de capitulation du IIIe Reich est alors signé à Berlin entre les commandements militaires allemands et alliés. La guerre prend officiellement fin sur le continent européen.







Dominique Playoult (1er adjoint) a mené cette commémoration.

### Cérémonie au monument Thiébaud:





Cette année une cérémonie moins restreinte a pu avoir lieu au monument Thiébaud.







Le 21 septembre 1944, sur la berge de l'étang du Rosbeck aux Champs Peloches à Belonchamp, un homme tombe sous les balles allemandes, Michel Thiébaud, 17 ans, jeune résistant qui avait participé à de nombreuses opérations contre l'occupant nazi, a payé de sa vie son repérage des emplacements des tirs allemands au lieu-dit Le Raddon.

## **Evènements / Agenda**

### <u>Cérémonie du 11 novembre</u> :

103 ans se sont écoulés depuis la signature de l'armistice du 11 novembre 1918, marquant ainsi la fin de la Grande Guerre. Notre pays, soutenu par ses alliés, recouvrait la paix après 52 mois de combats acharnés et meurtriers.









## **Evènements / Agenda**

### Tour de France 2022 :

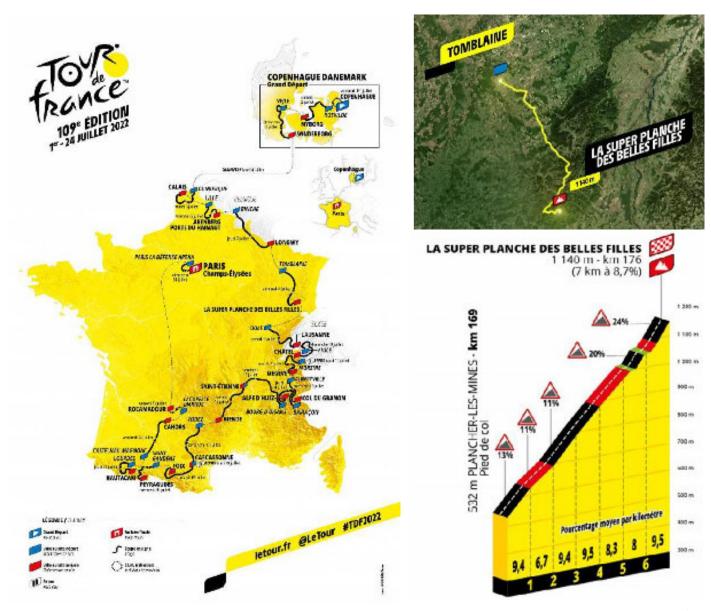
Le tour de France 2022 traversera le village cette année encore lors de la septième étape, le vendredi 08 juillet pour une arrivée à La Super Planche des Belles Filles.

La station de ski de la Haute-Saône reçoit le Tour pour la sixième fois en dix ans, après avoir fait une entrée fracassante en 2012 parmi les sites d'arrivée.

### Vendredi 08/07/2022 - Étape 7 - Tomblaine > La Super Planche des Belles Filles - 176 km - Montagne

### Commentaire de Christian Prudhomme

La première arrivée en sommet du Tour 2022 ne conclut pas une réelle étape de montagne. Mais La super Planche des Belles Filles réserve toujours un final à haute intensité. Dans le contexte d'une montée sèche, les écarts enregistrés ne seront pas nécessairement rédhibitoires, mais les positions observées donneront de sérieuses indications sur l'état de forme des prétendants au podium final



## **Fleurissement**

Cette année, le fleurissement de la commune n'a pas donné satisfaction en raison d'une météo capricieuse. C'est en fin de saison que les fleurs se sont révélées.

Des vivaces on été plantées par l'équipe à la Roche (en face du pont de Fresse) et à la Roche (au début du Chemin de la Quemenne).

Au printemps, l'équipe élaborera une décoration en lien avec le thème du jardinage et du printemps, et à l'occasion du Tour de France qui traversera notre beau village, nous souhaiterions nous distinguer par une décoration originale. Nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année.

L'équipe de fleurissement.



### Fleurissement / Décoration



### **Urbanisme**

Lorsque vous prévoyez d'effectuer des travaux dans votre habitation ou votre propriété, il faut toujours envisager les formalités administratives qui en découlent.

Certains travaux ne nécessitent qu'une déclaration préalable, comme :

La création ou l'extension de surface de moins de 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol (garage, dépendance, abri de jardin).

Certains travaux modifiant l'aspect initial de votre logement. Il peut s'agir de : remplacer une porte ou une fenêtre par un autre modèle, percer une nouvelle fenêtre, choisir une nouvelle couleur de peinture pour la façade extérieure de votre logement.

Le changement de destination d'un local. Il peut s'agir par exemple de la transformation d'un local commercial en local d'habitation.

Piscine hors sol dont la surface est supérieure à 10 m².

Piscine enterrée non couverte dont la surface est comprise entre 10 et 100 m².

Piscine enterrée de 10 à 100 m², couverte par un abri fixe ou mobile dont la hauteur au-dessus du sol est inférieure à 1,80 m.

En revanche, d'autres impliquent l'obtention d'un permis de construire, comme par exemple :

La création ou l'extension de surface de plus de 20 m² de surface plancher ou d'emprise au sol.

La modification des structures porteuses ou façades.

Les travaux qui impliquent à la fois une modification du volume du bâtiment et le percement ou l'agrandissement d'une ouverture sur un mur extérieur.

Cette règle s'applique également si vous souhaitez rehausser un mur, par exemple afin d'ajouter une fenêtre au toit.

Piscine couverte supérieure à 10 m².

Piscine enterrée couverte est supérieure à 20 m².

Piscine enterrée de 10 à 100 m² et plus avec abri dont la hauteur au-dessus du sol est supérieure à 1,80 m.

Piscine enterrée et supérieure à 100 m².

## **Etat civil**

### <u>Décès</u>:

Stéphane SIMONIN le 10/11/2021

Sincères condoléances à la famille.

### Mariage:

Bruno MARION et Josiane CUNEY le 04/09/2021 Romain PHILIPPE et Magali GEHIN le 11/12/2021

Félicitations aux mariés.



## **Ecole de Ternuay**



### Effectifs:

L'école compte 35 élèves répartis sur deux classes comme suit :

Cycle 1 et 2: 4 PS, 4 MS, 2 GS, 9 CP, soit 19 élèves

Cycle 2 et 3: 6 CE1, 2 CE2, 2 CM1, 6 CM2 soit 16 élèves

7 enfants de Belonchamp font partie des effectifs.

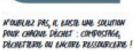
# **Environnement**

## Tri et déchets













- Veuillez toujours sortir votre bac la veille du jour de la collecte
- Mettez bien votre bac en évidence au bord du trottoir
- Rangez votre bac après la collecte

# **Environnement**

## Incivilités

Voilà le résultat d'une collecte de quelques heures d'une habitante accompagnée de sa fille le long de la route traversant le village.

Encore un exemple des incivilités commises par les usagers de la route.

Merci à elles pour ce geste et leur engagement pour la protection de l'environnement.



# **Environnement**

## Rappels réglementaires

### RAPPEL:

Déposer, abandonner, jeter ou déverser tout type de déchets en lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet est puni d'une amende forfaitaire.

Si vous payez immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction), l'amende est de 68 €.

Si vous payez après ce délai de 45 jours, l'amende est de 180 €.

Si vous ne payez pas l'amende forfaitaire ou si vous contestez l'amende forfaitaire, le juge du tribunal de police est saisi.

Le juge pourra notamment décider :

- d'une amende de 450 € maximum
- ou, si vous avez utilisé un véhicule pour transporter les déchets, d'une amende de 1 500 € maximum, ainsi que la confiscation du véhicule.

À noter : le maire peut interdire de bloquer ou d'entraver la voie ou le domaine public en y installant ou déposant tout matériel ou objet sans autorisation, ou en déversant toute substance. Ne pas s'y conformer est puni d'une amende administrative de 500 €.

|   | Horaire Été<br>du 1er Mars au 31 Octobre  | Horaire Hiver<br>du 1er Novembre au 28/29 Février   |
|---|---|---|
| Déchetterie<br>de<br>FAUCOGNEY<br>ET LA MER | Lundi 13h30 - 18h<br>Mercredi 13h30 - 18h<br>Samedi 9h -12h 13h30 - 18h   | Lundi 13h30 - 16h30<br>Mercredi 13h30 - 16h30<br>Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30   |
| Déchetterie<br>de MELISEY                   | Lundi 9h - 12h 13h30 - 18h<br>Mercredi 9h - 12h 13h30 - 18h<br>Vendredi 9h - 12h 13h30 - 18h<br>Samedi 9h - 12h 13h30 - 18h | Lundi 13h30 - 16h30<br>Mercredi 9h -12h 13h30 - 16h30<br>Vendredi 9h -12h 13h30 - 16h30<br>Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30 |
| Déchetterie<br>de TERNUAY                   | Mardi 13h30 - 18h<br>Jeudi 13h30 - 18h<br>Samedi 9h - 12h 13h30 - 18h   | Mardi 13h30 - 16h30<br>Jeudi 13h30 - 16h30<br>Samedi 9h -12h 13h30 - 16h30  |



Vous devez être en possession d'un badge pour avoir accès aux déchetteries du SYTEVOM.

Numéro du service des badges : 03 84 76 93 09

# Citoyenneté

## Valorisation du commerce de proximité

### Garage du Damont : Richard VIRICEL

5 Le Damont, 70270 Belonchamp

Téléphone: 03 84 20 07 86



### Aide et compagnie à domicile : Véro help & co' : Véronique BASTIDE

4 La Gare, 70270 Belonchamp

Téléphone: 07 68 07 75 73

Mail: vero.b.70270@gmail.com

www.verohelpco.webnode.fr



### Travaux de peinture : SASU E.ROCHET / Emilien ROCHET

2 B Le Raddon, 70270 Belonchamp

Téléphone : 07 71 87 46 03

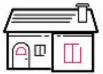


### Agent immobilier : Olivier DEVAL

26 Le Raddon, 70270 Belonchamp

Téléphone: 06 41 02 32 76

Mail: deval.com@free.fr



### Tampon Gravure Impression Personnalisation :TGIP SARL / Catherine PANO

18 Le Damont, 70270 Belonchamp

Téléphone: 06 82 30 70 63

http://tgip70.e-monsite.com



### Antiquité Chris.3T : Christophe TIHAY

15 Le Damont, 70270 Belonchamp

Téléphone : 06 83 17 19 47

Mail: ctihay88@gmail.com

http://antiquite-chris3t.fr



### Travaux de soudure : ETS GROSJEAN Henri

3 la Tartre, 70270 Belon-

champ

Téléphone : 03 84 20 00 34



Professionnels afin de vous faire connaitre, n'hésitez pas à vous rapprocher de la mairie, nous vous ferons profiter de nos supports de communication ( site internet, bulletin municipal )



# <u>Citoyenneté</u>

## Bien vivre ensemble

### Propreté et accessibilité :

Les trottoirs sont réservés à l'accès des piétons et non au stationnement des véhicules.





Ordures ménagères : Pensez à rentrer vos bacs, n'encombrez pas les trottoirs et les espaces publics.

Les animaux en promenade accompagnée ou non ne doivent laisser de saletés, ni chez les riverains, ni sur les trottoirs.



Les haies et plantations ne doivent pas empiéter sur le domaine public (trottoirs, ...) ni chez le voisin.

### Elagage :

Pour des raisons de sécurité, il est demandé aux propriétaires riverains des voies rurales et communales de procéder ou de faire procéder à l'élagage ou l'abattage des arbres qui en cas de vent violent ou chute de neige pourraient se briser, tomber sur la chaussée, occasionner une gêne à la circulation ou provoquer un accident.

Afin d'éviter tous problèmes, supprimez tous les arbres poussant dans une bande de 2 mètres en limite du domaine public. Limitez la hauteur des arbres qui poussent à moins de 10 mètres de cette limite.

Renouveler l'opération régulièrement.

Conformément à l'article L2212-2-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut, sans réponse du propriétaire, faire procéder à l'exécution des travaux d'élagage. Les frais afférents aux opérations seront à la charge des propriétaires des parcelles en bordure de voies.

### Les bruits de voisinage : Arrêté du 18 mai 2006 de la DDASS/2006 N°21 :

Tout bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité est interdit de jour comme de nuit. Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de l'intensité sonore ne peuvent être effectués uniquement :

Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 14h à 19h30 Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h



# <u>Citoyenneté</u>

## Bien vivre ensemble

### **Entretien courant des trottoirs : une obligation**

C'est à chaque propriétaire ou, le cas échéant, aux locataires riverains d'assurer l'entretien de sa partie de trottoir.

### Il comprend:

- le nettoyage des feuilles mortes et détritus,
- le désherbage,
- le dégagement de la neige ou du verglas, l'épandage de sel, de sable ou tout autre produit visant à assurer la sécurité du trottoir en hiver.



### Responsabilité en cas de manquement à l'entretien du trottoir

Si un accident survient à cause d'un manquement à l'obligation d'entretien du trottoir, vous pouvez être poursuivi par la victime. Si votre responsabilité est reconnue par le juge, c'est votre assurance multirisque habitation qui indemnisera la victime.

### Plantations bordant la voie publique

Les propriétaires ou, le cas échéant, les locataires riverains des voies publiques et de tout espace public de la commune, doivent effectuer l'élagage des arbres, arbustes et autres plantations situés sur leur propriété dont les branches, branchages ou feuillages forment saillie sur le domaine public.

Cet élagage aura lieu suivant un plan vertical mené par le parement extérieur des clôtures sur toute la hauteur des plantations.

Les propriétaires ou locataires devront prendre toutes les précautions nécessaires pour prévenir les accidents, dont ils seront tenus responsables.

En cas d'urgence et dans le cas où les propriétaires riverains négligeraient de se conformer à ces prescriptions, la commune peut faire effectuer d'office les travaux d'élagage nécessaires, aux frais des propriétaires, après une mise en demeure restée sans effet.



# Santé

## **Informations**



## **DÉFIBRILLATEUR**

Un défibrillateur se trouve à droite de la porte d'entrée de la mairie.





Numéro du SAMU Social,

vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale. Numéro d'orgence en cas de

disparition d'enfants, il a pour mission d'écouter et souterir les familles d'enfants disparus.

Pour signaler par SMS une situation

suspecte, dangereuse ou d'une agression dans le bus, mètro, RER, en gare ou à bord d'un train.

# Santé

M. le Préfet, après concertation avec l'ARS et après échanges avec les élus, a décidé d'étendre l'obligation de port du masque aux établissements recevant du public (ERP) et aux activités soumises à passe sanitaire.

Ainsi, jusqu'au 31 janvier 2022 inclus, le port du masque pour les personnes de 11 ans et plus est obligatoire :

- dans les marchés alimentaires réguliers, les marchés festifs comme les marchés de Noël, les ventes au déballage;
- lors des rassemblements de personnes comme les manifestations revendicatives, sportives (pour les seuls spectateurs), spectacles et animations de rue, les fêtes foraines de moins de 30 attractions ou stands ;
- dans les files d'attente;
- sur le parvis des gares et aux arrêts de bus ;
- sur le parvis des établissements scolaires et d'enseignement supérieur, aux heures d'entrée et de sortie ;
- sur le parvis des lieux de cultes, aux heures d'entrée et de sortie des offices et célébrations ;
- sur le parvis des établissements de santé et des établissements médico-sociaux ;
- et dans les établissements recevant du public.

Dans le cadre du contexte de circulation continue du covid-19 chacun d'entre nous, en tant que citoyen, peut participer au maintien du lien social auprès des personnes fragiles (famille et voisins) et témoigner de notre bienveillance à l'égard des aînés. N'hésitez pas à prendre contact avec eux afin de vous assurer de leur bonne santé.

### Luttons ensemble contre la Covid-19



Se laver régulièrement les mains ou utiliser une solution hydro-alcoolique



Porter un masque quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée et partout où cela est obligatoire



Éviter de se toucher le visage



Utiliser les outils numériques (TousAntiCovid)



Tousser ou éternuer dans son coude ou dans son mouchoir



Respecter une distance d'au moins un mêtre avec les autres



Aérer les pièces 10 minutes, trois fois par jour



Se moucher dans un mouchoir à usage unique puis le jeter



Limiter au maximum ses contacts sociaux (6 maximum)



Saluer sans serrer la main et arrêter les embrassades

### La mairie reste ouverte aux horaires habituels.

Mardi: 17h00 -19h00

Vendredi: 16h00-18h00

Accueil:

les mesures barrières doivent être respectées :

- 1 personne à la fois équipée de son masque et de son stylo
- lavage des mains au gel hydroalcoolique mis à disposition
- distanciation sociale

Merci pour votre compréhension



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT

Votre APPLICATION PANNEAUPOCKET

pour recevoir les alertes et les informations de la Commune

# **EN 4 CLICS**



Ouvrez votre application "Play Store", "AppStore" ou "AppGallery" sur votre téléphone ou sur votre tablette







Tapez PanneauPocket dans la barre de recherche en haut de l'écran ou en bas à droite grâce à la loupe (selon les téléphones)





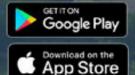
Le logo de PanneauPocket apparaît a côté de l'application PanneauPocket en tête de liste

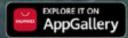


Cliquez sur "Installer" ou "Obtenir"

Félicitations! Vous venez d'installer PanneauPocket sur votre téléphone / votre tablette!

Il ne vous reste plus qu'à cliquer sur le à côté du nom de la commune qui vous intéresse. Vous recevrez les notifications de son actualité.





# **BONNE UTILISATION!**

L'application est gratuite, si votre téléphone vous demande de rentrer une carte bleue, cliquez sur "passez cette étape".









Rédaction : Jérôme, Caroline, Dominique, Carole, Denise, Olivier , Pierre